

## DELIBERATION CA0117-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 8 décembre 2020**

**Objet de la délibération : Financements CVEC : Programmation 2021 des actions financées par le produit de la CVEC**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 17 décembre 2020, le quorum étant atteint, arrête :**

La programmation 2021 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services  
Olivier HUISMAN*

**Signé le 21 décembre 2020**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2020**

# 3-2 CVEC prévision de recettes 2021

- La prévision de recettes estimée pour la CVEC 2021 est évaluée à :

**1 522 522 euros**

# CVEC Initiatives et Vie étudiante

## INITIATIVES ET VIE ETUDIANTES

	2 019	2020	2021
FSDIE - Fonctionnement	107 554,00	107 570,00	<b>110 000,00</b>
Aide à la mobilité internationale - Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	<b>50 000,00</b>
Fonctionnement de la Parenthèse	9 011,00	15 000,00	<b>15 000,00</b>
Amélioration accueil des étudiants : GIC, SCD)	48 993,00	0,00	<b>00</b>
Aménagement nouveaux espaces vie étudiante BU St Serge Provision sur projets pluriannuel	0,00	200 000,00	<b>200 000,00</b>
Mission égalité - Fonctionnement	0,00	5 000,00	<b>10 000,00</b>
Communication sur les actions menées fonctionnement	0,00	5 000,00	<b>5 000,00</b>
Cycles de formation des étudiants à la prévention et achat de mallettes de prévention fonctionnement	0,00	3 000,00	<b>3 000,00</b>
Salaire Pilotage initiatives étudiantes Masse salariale		29 344,00	<b>30 000,00</b>
Part d'auto-financement AAP CROUS	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Aménagement La Parenthèse	65 827,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>281 385,00</b>	<b>414 914,00</b>	<b>423 000,00</b>
			<b>27.8%</b>

# CVEC SPORT

SPORT			
	2019	2020	2021
Pack gratuit Masse salariale et fonctionnement	150 000,00 €	150 000,00 €	<b>150 000,00 €</b>
Sols Gymnase - Provision sur projet pluriannuel			<b>60 000,00 €</b>
Poursuite du Parcours Santé (150 000€ provisionné et reporté pour 2020)	150 000,00 €	160 532,00 €	
Aménagement Espace Cardio du SUAPS	56 000,00 €	0,00 €	
Masse salariale		9 500,00 €	<b>34 000,00 €</b>
Aménagement de la salle du SUAPS dans le cadre du Festival de la création universitaire			
Fonctionnement		25 000,00 €	
Stage sportif			<b>5 000,00 €</b>
Outils de réservation et gestion des flux			<b>25 000,00 €</b>
Fonctionnement			<b>25 000,00 €</b>
	356 000,00 €	345 032,00 €	<b>274 000,00 €</b>
			<b>18,0%</b>

# CVEC SANTE

SANTE			
	2019	2020	2021
Médecine préventive des étudiants Masse salariale et fonctionnement	158 505,00 €	158 505,00 €	<b>161 500,00 €</b>
Mise en place programme MBSR - Fonctionnement			<b>5 022,00 €</b>
Logiciel de RDV pour les étudiants SUMPPS : UA/CROUS		10 000,00 €	
Salaire infirmière de prévention - Masse salariale	31 047,00 €	31 047,00 €	<b>32 500,00 €</b>
Politique sociale : Salaire Assistant de service social pour les étudiants (Recrutement en cours d'année 2019) Masse salariale	16 450,00 €	29 500,00 €	<b>29 500,00 €</b>
Salaire Augmentation des quotités de travail Masse salariale		10 000,00 €	<b>26 000,00 €</b>
Salaire 1/2 poste Faculté de santé - renforcement du service sanitaire Masse salariale	12 574,00 €	12 574,00 €	<b>13 000,00 €</b>
Accueil téléphonique et physique pour les étudiants (29500€ /an) Masse salariale		27 600,00 €	
	218 576,00 €	279 226,00 €	<b>267 522,00 €</b>
			<b>17,5%</b>

# CVEC CULTURE

CULTURE			
	2019	2020	2021
Carte culture - Fonctionnement	42 750,00 €	45 000,00 €	<b>45 000,00 €</b>
Campus Day - Fonctionnement	50 000,00 €	60 000,00 €	<b>60 000,00 €</b>
Festival - Fonctionnement	21 400,00 €	30 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>
Galleries - Fonctionnement	30 000,00 €	32 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>
Fonctionnement du Quatre : -Aménagement locaux de stockage UFR Santé ou Sciences - Fonctionnement	15 647,00 €	50 000,00 €	<b>32 000,00 €</b>
Régisseur - Masse salariale	9 542,00 €	27 483,00 €	<b>28 000,00 €</b>
Investissement : - rénovation des systèmes d'éclairage - Vidéoprojecteur technologie Laser			<b>35 000,00 €</b>
	169 339,00 €	244 483,00 €	<b>260 000,00 €</b>
			<b>17%</b>

# CVEC Politique Sociale

SOCIAL			
	2019	2020	2021
Relais handicap, aides d'urgences... + 116 587€ / 2019 10% de la contribution	25 413,00 €	142 000,00 €	
Dispositifs d'accompagnement (logement, bons alimentaires, plateforme » toutes mes aides », aides financières d'urgence, soutien au handicap, clés 4G...)			90 000,00 €
Prêt portable longue durée achat d'équipements Investissement		37 500,00 €	60 000,00 €
Contrats étudiants hot line (numérique) masse salariale			45 000,00 €
Accompagnement numérique (masse salariale)			28 000,00 €
Hot line sociale (masse salariale)			20 000,00 €
Educateur spécialisé (handicap) rentrée 2021			10 000,00 €
	25 413,00 €	179 500,00 €	253 000,00 €
			16,6%

# En résumé

Initiative & Vie étudiante	Sport	Santé	Culture	Social	Total
423 000€	274 000 €	267 522 €	260 000 €	253 000 €	1 522 522 €*
27,8%	18%	17,5%	17,1%	16,6%	100 %

**\* Les 1 522 522 euros intègrent 45000 euros non affectés pour des appels à projet CVET : 3%**

**POUR VOTE**

*Approuvé par la CVET du 10 décembre à la majorité (2 abstentions)*

*Approuvé par la CFVU du 14 décembre à la Majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions*